

DEC201631DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence QUIROT, IE et responsable administrative, Mr Didier GEMMERLE, IR et responsable informatique, Mr Jean Marc SAC-EPEE, IR et Ingénieur Calculs, Mr Jérémie FAUPIN, Directeur-Adjoint et professeur, Mr Thomas STOLL, Directeur-Adjoint et professeur, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL).

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL), dont la directrice est Mme Anne GEGOUT-PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence QUIROT, IE et responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence QUIROT, délégation est donnée à Mr Didier GEMMERLE, IR et responsable informatique aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence QUIROT et de Mr Didier GEMMERLE délégation est donnée à Mr Jean Marc SAC-EPEE, IR et Ingénieur Calculs, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence QUIROT, de Mr Didier GEMMERLE et de Mr Jean Marc SAC-EPEE, délégation est donnée à Mr Jérémie FAUPIN, Directeur-Adjoint et professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence QUIROT, de Mr Didier GEMMERLE, de Mr Jean Marc SAC-EPEE et de Mr Jérémie FAUPIN, délégation est donnée à Mr Thomas STOLL, Directeur-Adjoint et professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 1^{er} septembre 2020

La directrice d'unité
Anne GEGOUT-PETIT

